



Mars 2017

## Mesures d'anticipation et conduite à tenir en cas de crise à l'intention de la colonie suisse en Grèce et à Chypre

### 1. Introduction, généralités

L'une des fonctions normales d'une représentation est d'attirer l'attention sur les dangers possibles et les mesures d'anticipation à prendre à cet égard. La présente fiche n'a pas été préparée en réponse à un problème de sécurité nouveau, c'est simplement un guide des précautions nécessaires à prendre en tout temps. Vous serez spécifiquement informé, si le cas se présente, de toute modification de la situation ayant un impact sur votre sécurité.

Les dangers possibles en Grèce et partiellement à Chypre sont les suivants: une catastrophe naturelle (un tremblement de terre est le scénario le plus probable), un accident grave d'avion, de bateau, de train ou de car. Des épidémies sont aussi possibles (par ex. maladie à virus ZIKA, grippe aviaire).

En cas de catastrophe naturelle, les citoyens suisses seront secourus au même titre que les ressortissants grecs, respectivement chypriotes, sans distinction de nationalité. En effet, ce sont en premier lieu les autorités grecques, respectivement chypriotes, qui sont responsables de l'organisation des secours.

Vous trouverez dans les conseils aux voyageurs du DFAE ([www.dfae.admin.ch](http://www.dfae.admin.ch) > **Conseils aux voyageurs**) une appréciation à jour de la sécurité. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez vous adresser à tout moment à la représentation.

La présente fiche vous indique comment vous préparer à l'éventualité d'une crise et comment vous conduire en situation de crise. Pour toute autre question portant sur la vie à l'étranger, nous vous conseillons de consulter la brochure *Aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger*, que vous pourrez vous procurer à la représentation ou télécharger sur Internet ([www.dfae.admin.ch](http://www.dfae.admin.ch) > **Documentation > Publications > Suisses de l'étranger**). La brochure *Qui veut voyager loin ménage sa monture*, disponible sur Internet ([www.dfae.admin.ch](http://www.dfae.admin.ch) > **Conseils aux voyageurs > Recommandations avant le départ**) contient également des informations intéressantes sur les voyages à l'étranger. Vous trouverez aussi sur ces pages Internet d'autres fiches et indications utiles.

La représentation dispose **de personnes de liaison** qui font office de traits d'union entre les ressortissants suisses et la représentation en cas de crise. Renseignez-vous sur l'identité de votre personne de liaison.

**La représentation ne dispose que de moyens limités d'assistance en situation de crise. Il est donc très important que vous assumiez la responsabilité de vous-même et des vôtres et preniez vos précautions.**

### 2. Mesures d'anticipation de crise

Assurez-vous que vous disposez en permanence des articles suivants pour les cas d'urgence, dans la mesure où cela est possible et suffisant :

- **documents de voyage en cours de validité** (il peut falloir jusqu'à 40 jours pour obtenir un passeport), si nécessaire permis de conduire et papiers du véhicule, permis de séjour, visas de sortie, visas d'entrée en cours de validité et certificats de vaccination pour le pays de destination, autres documents importants ;
- **réserve d'argent liquide** et de devises, cartes de crédit, cartes bancaires ;
- **liste de numéros de téléphone et données importantes** (parents et amis, représentation, agents de liaison, police, pompier, ambulance, médecin, numéros de passeport, de compte, de carte de crédit, d'AVS et de police d'assurance, groupe sanguin etc.) ;
- **réserves** d'eau, de nourriture (avec réchaud), de carburant et des médicaments dont vous avez impérativement besoin ;
- **trousse à pharmacie** ;

- **radio** (à ondes courtes) et lampe de poche à piles, avec piles de rechange ;
- **téléphone portable**, avec batterie chargée ou chargeur non raccordé au secteur et un crédit suffisant ;
- **extincteur** ;
- **habits chauds et couvertures** (suivant la saison)
- **la présente fiche.**

**Vous pouvez réduire les risques de dommages en prenant quelques mesures anticipées :**

- faites vérifier que votre logement, son équipement et ses installations sont à l'épreuve des tremblements de terre, des incendies, des inondations et des tempêtes et faites-y poser des détecteurs d'incendie ;
- protégez les murs, les portes et les fenêtres contre les effractions et abonnez-vous le cas échéant à une société de gardiennage ;
- convenez avec votre famille d'un point de rencontre au cas où vous ne pourriez plus accéder à votre domicile ;
- assurez-vous que vous saurez comment rejoindre l'abri le plus proche ;
- assurez-vous que vous avez reçu toutes les vaccinations nécessaires ;
- prenez d'avance les arrangements nécessaires pour le cas où vous devriez partir en laissant derrière vous des animaux domestiques ;
- renseignez-vous sur les autres mesures de protection nécessaires (par exemple : [www.svv.ch](http://www.svv.ch) > **Konsumenten > Prävention**, [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch), [www.seismo.ethz.ch](http://www.seismo.ethz.ch), [www.who.int](http://www.who.int), [www.fema.gov](http://www.fema.gov), [www.travel.state.gov/travel](http://www.travel.state.gov/travel), [www.gfz-potsdam.de](http://www.gfz-potsdam.de), [www.safecanada.ca](http://www.safecanada.ca) > **sécurité de la famille et sécurité au foyer**, [www.ready.gov](http://www.ready.gov) et en Grèce : [www.oasp.gr](http://www.oasp.gr)) ;
- abonnez-vous à un service d'alerte par SMS (comme [www.tsunami-alarm-system.com](http://www.tsunami-alarm-system.com), seulement en anglais et en allemand).

**Les crises peuvent se traduire par de considérables pertes matérielles. Prémunissez-vous en contractant les assurances suivantes :**

- assurance Soliswiss contre la perte des moyens d'existence à la suite d'une crise politique ;
- assurance ménage et bâtiment contre les catastrophes naturelles. Mettez régulièrement à jour vos inventaires ;
- assurance maladie, accidents et/ou voyage couvrant les frais de traitement à l'étranger et de rapatriement et/ou adhésion à la REGA ([www.rega.ch](http://www.rega.ch)) ;
- conservez des copies de tous vos documents importants (passeport, polices d'assurance, contrats, inventaires, certificat AVS, CV etc.) dans un endroit sûr, par exemple chez des proches en Suisse.

**Prenez aussi vos précautions pour le cas le plus grave :**

- assurance-vie,
- procuration en faveur de votre conjoint ou partenaire ;
- testament déposé dans un endroit sûr (à la représentation ou chez un notaire en Suisse).

**Informez votre représentation de toute modification d'adresse, de numéro de téléphone (fixe et mobile), d'adresse de courrier électronique, afin qu'elle puisse vous joindre en cas de nécessité.**

### **3. Conduite à tenir en cas de danger**

- Tenez-vous au courant de la situation par la télévision, la radio (stations recommandées avec fréquences) et l'Internet (sites recommandés). Anticipez le plus possible l'éventualité de situations inhabituelles et préparez-y également vos proches. Ne cédez pas à la panique et ne croyez pas toutes les rumeurs qui circulent.
- Ayez toujours sur vous les numéros d'urgence (police, ambulances, pompiers etc.).
- Conformez-vous toujours, immédiatement et sans récrimination aux instructions des forces de l'ordre.
- Dans toute situation, n'opposez aucune résistance à des personnes armées. Évitez toute provocation (geste brusque, parfois même contact visuel ou regard fixe, sujets politiques), ne donnez autour de vous aucun prétexte à punition.
- Dans toute situation, aidez les autres si cela ne doit pas vous mettre vous-même en danger.
- De manière générale, soyez discret et évitez les mouvements routiniers (départ toujours à la même heure, par la même route etc.)

- Maintenez le contact avec la représentation suisse ou avec votre personne de liaison. Des informations à caractère général (conseils aux voyageurs, par exemple) sont publiées sur le site Internet de la représentation ([www.eda.admin.ch/athen](http://www.eda.admin.ch/athen)).
- Maintenez le contact avec vos proches, en Suisse ou ailleurs, qui s'inquiètent pour vous.
- La représentation vous informera au besoin par circulaire sur l'évolution des conditions de sécurité ; **elle n'a toutefois aucun moyen de garantir votre sécurité**. En situation de crise, les réseaux de communication peuvent être interrompus. Il vous appartient donc de prendre le cas échéant la décision de partir ou de rester, dont vous assumerez vous-même les coûts et les risques. **N'en informez pas moins la représentation de vos intentions ainsi que de vos éventuelles absences de votre domicile en cas de crise.**

#### **Accès aux services sanitaires :**

- En cas d'accident ou de maladie, sachez à qui vous référez. Ayez donc une liste de cliniques ou d'hôpitaux où vous souhaiteriez vous rendre si cela était nécessaire. Ayez les numéros de contacts de ces structures et assurez-vous qu'il n'y aurait pas de problème de langue, le cas échéant. Ayez aussi la liste de quelques pharmacies.
- Sachez aussi quel service ambulancier vous souhaitez contacter si besoin est.
- Voir également la brochure LAMAL : <https://www.kvg.org/fr/sejour-au-sein-de-lue-aele-content---1--1044.html> (voir fiches par pays)

#### **Bombes et engins explosifs :**

- Informez-vous sur les cibles potentielles (d'un point de vue politique, diplomatique etc.). Eviter autant que possible les endroits que vous jugez pouvant potentiellement être des cibles d'attentats. En cas d'attentat, tentez de fuir, mettez-vous à l'abri, cachez-vous, secourez les autres sans vous mettre en danger.

#### **Cambriolage :**

- Les cambriolages surviennent dans tous les pays et parfois avec violence. Dissuadez les cambrioleurs avec des barbelés, des vidéos de surveillance, mettez du gravier dans votre cour afin d'entendre un intrus qui s'y déplacerait, prenez un animal qui signifierait la présence d'un intrus. Fermez toujours vos portes et fenêtres à clé ou à l'aide de cadenas. Instruisez vos gardiens de la conduite à tenir en cas d'intrusion au domicile. Lors d'un cambriolage, rappelez-vous que les pertes matérielles ne sont rien comparées aux pertes humaines et ne vous exposez pas.

#### **Circulation routière :**

- Observez la conduite locale et adaptez la vôtre de manière défensive. Ayez un véhicule en bon état de marche, muni d'une pharmacie de secours et veillez à ce que tous les occupants attachent leur ceinture. Respectez les limitations de vitesse. N'utilisez pas votre mobile en conduisant. Si vous planifiez de longs voyages, prévoyez d'alterner les conducteurs et de faire régulièrement des pauses.
- Si vous voyagez en moto ou mobylette, veillez à porter un casque.
- En cas d'accident, appelez le **100** et donnez le plus de détails possibles (qui, où, quoi). Ne bougez pas le véhicule et demandez une copie du rapport de police une fois terminé. Appelez le service de dépannage de votre assurance. Demandez les coordonnées d'éventuels témoins. Au cas où l'accident est grave, attendez les instructions de la police. Prenez des photos, si possible. No d'EKAB (service ambulancier) : **166**

#### **Corruption / fraude / arnaque :**

- Soyez vigilant et en cas de doute consultez une personne plus expérimentée que vous dans le pays. Ne cédez jamais, car cela encouragerait les malfaiteurs à réitérer leur exploit. Signalez les tentatives aux autorités locales.

#### **Criminalité :**

- Informez-vous sur le type de criminalité prépondérant dans votre quartier / dans votre ville. Imaginez-vous dans une telle situation et préparez-vous à bien réagir, en opposant le moins de résistance possible. Instruisez également vos proches. Ayez conscience des quartiers les plus dangereux de la ville. Généralement, évitez de vous promener de nuit, à pied. Ne vous rendez pas seul aux distributeurs de cash. N'exposez pas vos objets de valeurs.

#### **Epidémies :**

- Conformez-vous aux recommandations des autorités locales, de l'Office fédéral de la santé ([www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)) et de l'Organisation mondiale de la santé ([www.who.int](http://www.who.int)). Des informations utiles se trouvent aussi sur le site de [www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch).

**Incendie :**

- Ayez un extincteur chez vous. En cas d'incendie dans un bâtiment : dans une pièce enfumée, tenez votre tête près du sol ; n'ouvrez pas les portes qui vous paraissent chaudes, n'utilisez pas les ascenseurs.

**Raz de marée / tsunami :**

- A proximité de la côte, si vous sentez un tremblement de terre ou observez le niveau de la mer monter ou descendre de façon anormale, rendez-vous aussi vite que possible sur un point haut ou éloignez-vous de la côte et n'y revenez pas tant qu'il n'a pas été officiellement annoncé qu'il n'y a plus de danger ; restez en tout cas éloigné de la mer pendant une heure au moins.

**Troubles et émeutes :**

- Soyez sûr d'avoir accès à de bonnes informations en temps utile (recevez des alertes par SMS etc.)
- Ne quittez pas votre logement, votre lieu de travail ou votre hôtel, fermez portes et vitrines. Si vous êtes en cours de déplacement, rentrez immédiatement chez vous, par des routes alternatives si nécessaire et en évitant les croisements très fréquentés. Ne vous montrez pas à la fenêtre et tenez-vous si possible dans des pièces protégées, à l'intérieur. Informez vos proches et vos collègues. Patientez : les troubles se calment en général en un à trois jours.

## 4. En cas de tremblement de terre

- rester calme;
- ouvrir la porte d'entrée pour permettre une éventuelle évacuation;
- éteindre les appareils électriques (gaz également);
- se protéger la tête, éventuellement se mettre sous une table solide;
- ne pas rester à proximité de meubles pouvant basculer avec les secousses;
- ne jamais courir à l'extérieur ou rester à proximité des murs extérieurs du bâtiment, des objets tombant des toits/balcons pouvant être dangereux;
- ne pas utiliser d'ascenseur dans telles circonstances.

**Dans un lieu public**

- s'éloigner des immeubles ainsi que des lignes électriques et autres câbles pouvant être potentiellement dangereux;
- au cas où vous vous trouvez dans un supermarché, ne pas tenter de précéder la foule en pleine panique, car les risques de se faire piétiner sont grands ; mieux vaut rester à l'arrière et observer les structures du bâtiment, se réfugier proche des piliers de soutien des étages paraissant les plus stables et solides;
- ne pas s'approcher de baies vitrées;
- si vous êtes sur la plage, éloignez-vous de la berge (raz de marée possible).

**Dans la voiture**

- s'arrêter le plus rapidement possible, mais à un endroit dégagé, loin d'une maison, loin de poteaux et lignes électriques;
- évitez de s'arrêter sur/sous un pont ou dans un tunnel;
- restez dans la voiture pendant que les secousses ont lieu;
- arrêtez le moteur, engagez une vitesse et tirez le frein à main.

**Après la secousse / les secousses**

- ne pas allumer de lumières (risque de court-circuit) ;
- ne pas gratter d'allumette ou allumer un briquet (risque d'explosion si fuite de gaz) ;
- éteindre les feux qui pourraient s'être déclarés au moyen des extincteurs prévus à cet effet ;
- demander des nouvelles des membres de sa famille / des collègues.

## **A son domicile privé, avant le tremblement de terre et à titre préventif (cf. aussi le site grec: [www.oasp.gr](http://www.oasp.gr))**

- consolider les ancrages des étagères et des bibliothèques contre les murs ;
- avant de fixer le mobilier aux murs, au moyen de câbles, pitons ou douilles métalliques, s'assurer que les parois sont assez solides ;
- placer les objets lourds dans les parties inférieures des étagères/bibliothèques ;
- assurer la sécurité de votre lieu d'habitation en évitant d'avoir des objets lourds et contondants qui peuvent tomber ou voler à travers l'appartement (statues, sculptures, fresques, horloges etc) ;
- discuter des mesures préventives avec votre famille ;
- décider du mode de contact entre vous et votre famille si vous veniez à être séparés et désigner un endroit de réunification ;
- stocker une réserve d'eau et de nourriture;
- se souvenir qu'en cas de tremblement de terre important, le gaz, l'électricité, les lignes téléphoniques et l'alimentation en eau sont coupés pour des raisons de sécurité. S'équiper en conséquence (eau, nourriture, pharmacie, médicaments, lampes de poche, batteries, couteau de poche, couvertures/sacs de couchage, éventuellement couverture en aluminium pour les blessés, radio portable avec batteries en bon état de charge), pour vous permettre de survivre jusqu'au moment du rétablissement des services. Il est nécessaire de rappeler que l'électricité étant généralement coupée, le chauffage en sera de même et, suivant l'époque où survient la catastrophe, vous souffrirez très rapidement du froid ;
- conserver vos documents importants (passeports, certificats, argent liquide etc.) à portée de main (mais en sécurité) afin de pouvoir les atteindre rapidement en cas d'évacuation ;
- dans certains cas, une hache, pelle, barre à mine, échelle peuvent se révéler nécessaires, suivant la configuration de votre lieu d'habitation ;
- il est encore à noter qu'après un séisme et alors que les gens sont encore sous un choc émotionnel, des pilliers sillonnent la ville et que les risques de cambriolages sont très importants, alors même que les systèmes d'alarme ne fonctionnent plus.

## **5. Numéros de téléphone utiles**

Il est très important d'établir soi-même une liste de numéros utiles de sa propre région de résidence.

## **6. Changements d'adresses**

Les changements d'adresses, d'e-mail, de téléphone ou de téléphone mobile sont à communiquer dès que possible à cette ambassade.

## **7. Site de l'ambassade**

Vous trouverez également des informations utiles et des conseils sur le site [www.eda.admin.ch/athens](http://www.eda.admin.ch/athens).

\*\*\*\*\*